

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025

ID : 071-200095990-20250710-DE_2025_12-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 2025-12

Nombre de membres	
- En exercice :	15
- Présents :	10
Titulaires :	9
Suppléants :	1
- Nombre de pouvoirs :	2
- Excusés :	5
- Absent :	1
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Date de convocation :	02/07/2025
Date d'affichage :	02/07/2025

Le dix juillet deux mil vingt-cinq, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19h00 Espace des Griottons – salle 4 à CLUNY, sous la présidence de M BORDET Jean-François.

Etaient présents : GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, BERTRAND Catherine, DUPARAY Alexandre, BORDET Jean-François, PROTET Christian, CRETIN Christian (suppléant), CHORIER Jacques, QUELIN Pierre-Yves.

Procurations : PARRET Thierry à DUPARAY Alexandre, GUENARD Pascal à BORDET Jean-François.

Etaient excusés : PONCET Guy, PARRET Thierry, GUENARD Pascal, DURIAUX Philippe, LABULLE Marc.

Etait absent : THEVENON René

A été nommé **Secrétaire de séance** : CHORIER Jacques

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS- CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIERE

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de s'adapter aux évolutions des besoins de la collectivité.

Considérant l'augmentation des missions de l'EPAGE, notamment en lien avec la mise en œuvre des travaux d'entretien, de restauration, de préservation et de valorisation des milieux aquatiques.

Considérant la nécessité de renforcer l'équipe technique pour assurer un suivi de terrain régulier, une relation de proximité avec les acteurs locaux et une mise en œuvre des actions,

Le Président propose au comité syndical de faire évoluer le tableau des effectifs comme suit :

Création d'un poste de technicien de rivière de catégorie B (1ETP) ouvert aux titulaires et aux contractuels.

Une fiche de poste détaillera les missions de l'agent, qui porteront principalement sur :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études et travaux de restauration des milieux aquatiques ;
- Mise en œuvre et suivi des travaux de préservation et de restauration des milieux aquatiques ;
- Suivi technique de l'état écologique des cours d'eau ;
- Animation sur le territoire avec les partenaires techniques et financiers, élus locaux, riverains etc..

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité de :

- **CREER** un poste de technicien de rivière à temps complet (1 ETP), relevant de la catégorie B de la fonction publique territoriale.
- **AUTORISE** le Président à pourvoir ce poste en début d'année 2026 et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence – tableau ci-après

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE A
COMPTER DU 10/07/2025**

	Grades	Cat	Temps de travail	Postes créés	Postes pourvus		
					Titulaires	Contractuels	
						CDI	CDD
Filière administrative	Rédacteur (secrétaire)	B	0.40 ETP	1			1
Filière technique	Ingénieur (chargé de mission) Technicien de rivière	A	1 ETP	1			1
		B	1 ETP	2			1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Le Président,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean-François BORDET

Le Secrétaire,
Jacques CHORIER



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025

ID : 071-200095990-20250710-DE_2025_12-DE

SLO

